

La conservation des parcs nationaux au-delà de leurs frontières

Marie-Ève Deshaies and René Charest

Volume 142, Number 1, Winter 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1042013ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1042013ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (print)

1929-3208 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Deshaies, M.-È. & Charest, R. (2018). La conservation des parcs nationaux au-delà de leurs frontières. *Le Naturaliste canadien*, 142(1), 50–63. <https://doi.org/10.7202/1042013ar>

Article abstract

The aim of the national park network in Québec (Canada) is to permanently conserve and protect zones that are representative of the natural regions found within the province, or outstanding natural areas. However, due to the limited size of certain parks, some, mostly located south of the 50th parallel, face challenges in responding to the habitat needs of species with large home ranges. Moreover, certain land-use activities within the peripheral zones of the parks may contribute to a degradation of their ecological value. To help accomplish the mission of the parks, the *Société des établissements de plein air du Québec* has undertaken to mobilize neighbouring stakeholders. To achieve this, it set itself the objectives of characterizing the peripheral zones; organizing discussion forums with local and regional stakeholders active within them; and rallying the latter to realize concrete conservation actions. Maintaining the ecological value of the parks relies partially on the engagement and participation of peripheral zone stakeholders in conservation efforts to reduce the impact of human activities on these protected lands. Their actions will help ensure that these areas can continue to fulfill essential ecological services.

La conservation des parcs nationaux au-delà de leurs frontières

Marie-Ève Deshaies et René Charest

Résumé

Le réseau des parcs nationaux du Québec vise à assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels exceptionnels. Cependant, dans certains parcs, principalement ceux au sud du 50^e parallèle, il peut s'avérer ardu de répondre aux besoins des espèces à grand domaine vital en raison des superficies variables des parcs. De plus, l'utilisation ou la dégradation du territoire en périphérie de ces parcs peut contribuer à une perte de leur valeur écologique. Afin de favoriser la mise en œuvre de la mission de conservation des parcs nationaux, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a entrepris de mobiliser les acteurs dans les territoires périphériques des parcs. Elle s'est fixé pour objectifs de caractériser les zones périphériques, de tenir des journées de réflexion rassemblant les acteurs locaux et régionaux et de mobiliser ces derniers afin qu'ils réalisent des actions concrètes pour mieux conserver ces territoires. Le maintien des richesses écologiques des parcs repose, en partie, sur l'engagement des acteurs à participer aux efforts de conservation en périphérie des parcs afin de réduire les effets des activités humaines sur les territoires protégés et assurer le maintien des services écologiques essentiels.

MOTS CLÉS : connectivité, conservation, parc national, services écologiques, zone périphérique

Abstract

The aim of the national park network in Québec (Canada) is to permanently conserve and protect zones that are representative of the natural regions found within the province, or outstanding natural areas. However, due to the limited size of certain parks, some, mostly located south of the 50th parallel, face challenges in responding to the habitat needs of species with large home ranges. Moreover, certain land-use activities within the peripheral zones of the parks may contribute to a degradation of their ecological value. To help accomplish the mission of the parks, the *Société des établissements de plein air du Québec* has undertaken to mobilize neighbouring stakeholders. To achieve this, it set itself the objectives of characterizing the peripheral zones; organizing discussion forums with local and regional stakeholders active within them; and rallying the latter to realize concrete conservation actions. Maintaining the ecological value of the parks relies partially on the engagement and participation of peripheral zone stakeholders in conservation efforts to reduce the impact of human activities on these protected lands. Their actions will help ensure that these areas can continue to fulfill essential ecological services.

KEYWORDS: connectivity, conservation, ecological services, national park, peripheral zone

Introduction

Lorsque le gouvernement du Québec crée un parc national, il délimite un périmètre à l'intérieur duquel sont soustraites toutes formes de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique. Le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie est également interdit à l'intérieur d'un parc. Un plan directeur est élaboré dans lequel on précise un zonage qui encadre les activités et services offerts dans le parc en fonction des éléments à protéger, en conformité avec la Loi sur les parcs (chapitre P-9), le Règlement sur les parcs (chapitre P-9, r. 25) et la Politique sur les parcs. Puis, par la pratique d'activités ayant peu ou pas d'influence sur le milieu naturel, les visiteurs venus profiter de ce territoire sont à même de mieux comprendre la valeur écologique, sociale et économique de ce site. Dans le but de maintenir la qualité du patrimoine naturel et culturel du parc, des inventaires et des suivis sont réalisés et certains sites dégradés sont restaurés. Lorsque la gestion des parcs est adéquate, l'effet de la présence de visiteurs demeure minime. Et les retombées sont

importantes : prise de conscience de la valeur du territoire, retombées économiques sur la région, sensibilisation de la population à la protection de la nature, santé physique et mentale associée au plein air, identité régionale, etc. Toutefois, certaines activités provenant de l'extérieur des parcs peuvent affecter la valeur écologique des parcs et leur capacité à générer des services écologiques. Pour bien protéger la biodiversité d'un parc national, une vision très large, à l'échelle du paysage, est requise. Les aires protégées doivent être intégrées dans toutes les sphères de l'aménagement et du développement régional, puisque ce qui se passe à l'extérieur des territoires protégés peut altérer de manière importante la capacité des milieux à maintenir leur biodiversité et leur valeur écologique.

René Charest (biol., M. Sc., M.A.P.) est spécialiste en conservation à la Société des établissements de plein air du Québec pour les parcs nationaux.

charest.rene@sepaq.com

Marie-Ève Deshaies (biol., M. Sc., M.E.I.) est biologiste à la Société des établissements de plein air du Québec pour les parcs nationaux.

Des parcs liés à leur périphérie

Un parc national n'évolue pas sous une cloche de verre. Les écosystèmes qui le composent sont étroitement liés à la nature de l'utilisation du territoire en périphérie (figure 1). Dans le cadre d'un forum de réflexion sur les zones périphériques des parcs nationaux tenu en 2014, la Sépaq a défini la « zone périphérique » d'un parc national comme « la zone à l'intérieur de laquelle les activités qui ont cours peuvent avoir un impact important sur la conservation du parc, sa biodiversité, son environnement et l'expérience des visiteurs, et inversement, à l'intérieur de laquelle la présence du parc a une influence positive importante sur la communauté qui y vit tant sur le plan de l'environnement que du développement social et économique » (Charest, 2015). Sa superficie varie en fonction de la réalité du terrain et des enjeux de conservation du parc.

Dans bien des cas, le territoire en périphérie des parcs est de plus en plus utilisé, modifié, aménagé, notamment par l'urbanisation, la construction de routes et d'infrastructures, l'occupation du territoire par l'agriculture ou à l'inverse, la déprise agricole, l'utilisation des ressources naturelles telles que la forêt, les minerais, etc. Toutes ces utilisations, orientées pour répondre à notre bien-être collectif, peuvent modifier la composition et la structure des habitats qui ceignent le parc. Elles peuvent avoir des conséquences importantes sur les populations de plusieurs espèces, tant animales que végétales, et sur les processus écologiques. Elles peuvent aussi contribuer à la dégradation de la qualité de l'environnement.

Les effets des activités de développement effectuées sur les territoires en périphérie des parcs nationaux, additionnés à ceux des changements climatiques, occasionnent des stress qui peuvent menacer les espèces et leurs habitats situés dans les parcs. La conservation des richesses écologiques des parcs repose notamment sur l'établissement d'une connectivité entre les milieux naturels situés dans les territoires protégés et ceux en périphérie. La connectivité peut s'exprimer de manières différentes : dans sa dimension terrestre, aérienne ou aquatique, ou selon la nature des enjeux de conservation qui s'avèrent aussi très différents selon la situation géographique. En effet, les parcs nationaux au sud du fleuve Saint-Laurent font face à des défis de connectivité différents de ceux au nord du fleuve, généralement en raison d'un développement urbain et agricole qui tend à réduire la biodiversité des milieux voisins des parcs.

La mise en place d'actions de protection visant de vastes territoires, où sont intégrés les parcs nationaux, d'autres types d'aires protégées ou des territoires faisant l'objet de mesures de conservation, s'avère donc essentielle pour répondre aux besoins en habitat des espèces à grand domaine vital. De



Figure 1. Zone périphérique du parc national d'Aiguebelle.

Parc national d'Aiguebelle, Sépaq

nombreuses initiatives internationales visent à maintenir ou à rétablir la connectivité entre les écosystèmes naturels à l'échelle de vastes territoires afin d'assurer le maintien de milieux de vie de qualité, tant pour les espèces animales et végétales que pour les êtres humains. C'est le cas du projet de conservation « Yellowstone to Yukon » qui s'étend sur une longueur de 3 218 km dans l'ouest du Canada et des États-Unis (Y2Y Conservation Initiative, n.d. a), pour un territoire totalisant 1,3 million de km². Le projet « Algonquin to Adirondack » cherche, quant à lui, à réunir les écosystèmes du parc Algonquin en Ontario à ceux du sud de l'État de New York sur un territoire de 104 000 km² (Algonquin to Adirondack Collaborative, n.d.). En Europe, des projets de conservation visent également à faire contribuer les communautés des aires d'adhésion en périphérie des zones « cœurs » des parcs à la mission de ces derniers, notamment dans le cas du parc national des Cévennes qui s'étend sur 2 973 km² en France où la nature et la culture sont au service l'une de l'autre (Parc national des Cévennes, 2017).

Au Québec, des initiatives tout aussi importantes ont vu le jour en vue de restaurer la connectivité des écosystèmes à l'échelle du paysage, comme la réserve naturelle des Montagnes vertes qui s'étend du mont Sutton au Québec jusqu'aux montagnes Vertes du Vermont sur 68 km² dans la chaîne des Appalaches (RNMV, n.d.), et le projet de Trame verte et bleue du Grand Montréal sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui couvre un territoire de 4 360 km² (CMM, 2013).

Les communautés qui accueillent un parc national sur leur territoire bénéficient de nombreux services écologiques, particulièrement pour les zones périphériques les plus densément peuplées à proximité des parcs. Selon Limoges (2017), ces services rendus par les écosystèmes terrestres et aquatiques sont de nature très variée : purification de l'air et captage des poussières, régulation du climat local,

pollinisation des plantes sauvages et cultivées, amélioration de la qualité de la chasse, observation de la faune, contrôle de l'érosion hydrique et éolienne, approvisionnement en eau potable, etc. Ces milieux naturels offrent également des occasions de pratiquer des activités récréatives de plein air et de découverte, en plus de contribuer à une meilleure santé physique et mentale des visiteurs. Ils peuvent être associés à des valeurs culturelles et patrimoniales, ou encore à des paysages témoignant de l'évolution et de la richesse d'un territoire et de ses communautés. La présence des parcs peut représenter un intérêt économique pour les régions qui les accueillent en attirant des promoteurs immobiliers et commerciaux ainsi qu'une clientèle touristique susceptible de faire appel aux services offerts par les commerces de proximité (épiceries locales, hébergements, dépanneurs, restaurants, etc.).

Initiatives en zones périphériques des parcs

Depuis de nombreuses années, certains parcs nationaux mettent en place des projets visant à améliorer la valeur écologique des zones périphériques, en raison du rôle que ces dernières jouent dans l'atteinte des objectifs de conservation des parcs. En voici quelques-uns.

Parc national de la Gaspésie

La création du parc national de la Gaspésie en 1937 résulte, entre autres, d'une volonté de protéger le caribou de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*), qui fréquente les sommets du parc (Sépaq, 2017). En plus de la création du parc, différentes actions complémentaires ont été entreprises par les acteurs de la région afin de contribuer à rétablir l'espèce, notamment l'arrêt de la chasse sportive du caribou et la mise en place de modalités de gestion au niveau de l'exploitation des ressources naturelles (St-Laurent et collab., 2009). Déjà, en 1997, un comité constitué d'intervenants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (maintenant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ou MFFP) avait tenté d'identifier les aménagements forestiers qui devaient permettre de maintenir un habitat de qualité pour le caribou à l'extérieur du parc (St-Laurent et collab., 2009). Le territoire environnant fait l'objet depuis quelques années d'un plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie (MRN, 2013), ainsi que de mesures de contrôle de ses prédateurs. Malgré ces efforts, la population du caribou de la Gaspésie ne cesse de décroître. Le constat qui se dégage de cette situation est que le parc national de la Gaspésie ne peut, à lui seul, protéger la harde de caribous à long terme dans un régime d'aménagement forestier intensif (St-Laurent et collab., 2009). Le parc continue de travailler en partenariat avec les intervenants de la zone périphérique pour préserver la population de caribous.

Parc national de Frontenac

Le parc national de Frontenac comprend une partie importante du Grand lac Saint-François et de ses rives (figure 2), dont le bassin versant couvre un territoire presque 8 fois plus grand que le parc. Les activités forestières et

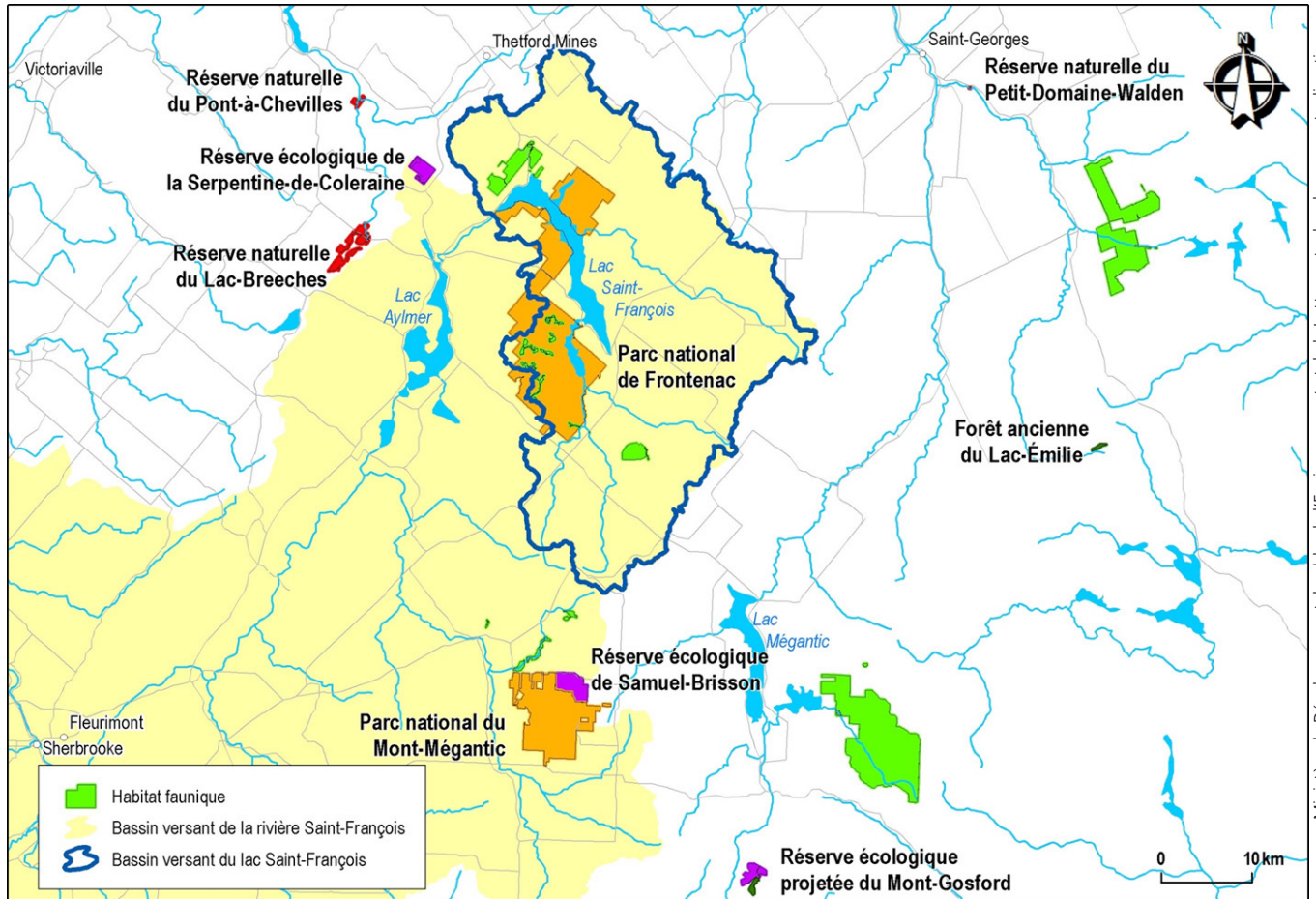
agricoles et les développements urbains qui sont réalisés en amont du parc influencent la qualité de l'eau du lac. Depuis 2005, les gestionnaires du parc travaillent en partenariat avec les intervenants locaux et régionaux afin de protéger l'eau et les écosystèmes du Grand lac Saint-François. Six ans après sa création en 2006, le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François rassemble 20 organismes, avec la mission d'améliorer la santé du lac et de son bassin versant. Un plan d'intervention en développement durable a permis d'identifier 57 actions à mettre en œuvre sur le territoire hors du parc, en lien avec le réseau routier, l'agriculture, la foresterie, l'amélioration des installations sanitaires, etc. (Charest et collab., 2012).

Parc national de la Yamaska

Le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Yamaska, où se trouve le parc national de la Yamaska, a connu une importante déforestation de 1999 à 2009, en se voyant soustraire une superficie forestière équivalente à presque 2 fois celle du parc. Afin de freiner la fragmentation des habitats et de réduire l'effet de cette déforestation sur la qualité de l'eau du réservoir Choinière qui est entièrement inclus dans le parc national, l'initiative « La Ceinture verte du parc national de la Yamaska » a vu le jour en 2013. Réalisée en partenariat avec la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska et Nature-Action Québec, elle a impliqué la collaboration, de 2013 à 2016, de 30 propriétaires fonciers, sensibilisés à l'importance de la connexion entre les milieux naturels de l'ensemble des propriétés (Mochon, 2014).

Parc national du Mont-Mégantic

Accueillant un centre de recherche en astronomie (Observatoire astronomique du Mont-Mégantic), un centre d'interprétation en astronomie (ASTROLab) ainsi qu'un observatoire ouvert au public, le parc national du Mont-Mégantic est tourné vers les étoiles. Comme la pollution lumineuse représentait un enjeu réel pour les activités du parc, ses gestionnaires ont dû faire appel à la collaboration de nombreux intervenants de la zone périphérique. En 2003, la Corporation de l'ASTROLab, épaulée par le parc national du Mont-Mégantic, l'Observatoire du Mont-Mégantic et de nombreux acteurs (instances locales, régionales, provinciales et fédérales), a été mandatée pour piloter un projet de lutte contre la pollution lumineuse, menant à la création de la première Réserve internationale de ciel étoilé au monde en 2007. Depuis les débuts du projet, grâce à l'implication de 35 municipalités, environ 700 intervenants ont été mobilisés sur le terrain, et 3 300 luminaires ont été remplacés. D'importantes économies d'énergie ont été réalisées (environ 1 820 000 kWh/an), et la pollution lumineuse a été réduite de 35 % (S. Giguère, parc national du Mont-Mégantic, comm. pers.). Les efforts de sensibilisation doivent toutefois être maintenus avec l'arrivée des dispositifs d'éclairage aux DEL blanches, qui polluent davantage le ciel étoilé. Cet aspect constitue l'une des 6 grandes priorités énoncées dans le plan d'action de la Réserve.



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Figure 2. Emplacement du parc national de Frontenac sur le territoire du bassin versant du Grand lac Saint-François.

Des parcs intégrés à des projets de corridors écologiques

Certains parcs font actuellement partie de projets de corridors écologiques. C'est le cas notamment du parc national du Mont-Orford, que tente de relier l'organisme Corridor appalachien aux montagnes Vertes grâce à un réseau d'aires protégées interconnectées sur le territoire de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes (RNMV, n.d.). Les parcs du Mont-Saint-Bruno, des Îles-de-Boucherville et d'Oka s'intègrent également dans un projet de corridor à l'échelle du paysage, soit la Trame verte et bleue du Grand Montréal, dont l'aire d'action couvre tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2013). Le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant sont également intégrés à un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées interconnectées visant à relier les 2 parcs, grâce aux efforts de l'organisme Éco-corridors laurentiens (Éco-corridors laurentiens, 2016). Plus à l'est, les parcs des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie sont les 2 principales aires centrales (comprenant des écosystèmes protégés de manière stricte) identifiées sur le territoire de la Réserve de biosphère de Charlevoix (RMBC, n.d.).

La naissance d'un projet de zones périphériques à l'échelle du réseau

Le plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq identifie l'importance que les intervenants des zones périphériques des parcs nationaux soient sensibilisés aux particularités de ces territoires et se mobilisent pour assurer leur protection (Sépaq, 2012). La mise en œuvre d'actions de conservation en périphérie des parcs repose sur un engagement volontaire de la part des intervenants locaux et régionaux à collaborer avec les gestionnaires des parcs aux objectifs de protection de la biodiversité à l'échelle régionale. Pour cette raison, la Sépaq a invité les communautés à prendre part à la conservation de leur territoire, notamment en « mobilisant les acteurs locaux et régionaux des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux » (Sépaq, 2012).

Un forum de réflexion

C'est dans ce contexte que la Sépaq a organisé, les 30 et 31 octobre 2014, un forum de réflexion sur les zones périphériques des parcs nationaux ayant pour titre « Agir ensemble pour conserver notre patrimoine ». Cet événement

a permis de réunir les directeurs des parcs nationaux, les présidents des tables d'harmonisation de chacun des parcs, qui sont souvent aussi des élus municipaux, les représentants des conseils régionaux de l'environnement, les ministères concernés, des organismes de conservation nationaux et régionaux, ainsi que des chercheurs universitaires. Au total, plus de 120 personnes ont pris part à l'événement. Deux conclusions en sont ressorties. D'abord, tous étaient d'avis de l'importance de poursuivre les efforts en matière de conservation des zones périphériques. Ensuite, tous ont convenu de l'importance de reprendre l'exercice qui venait d'être réalisé pour chacun des parcs nationaux à l'échelle de leur région.

À la suite du forum, la Sépaq s'est dotée d'un plan d'action comportant 4 orientations :

- 1) évaluer les enjeux de conservation;
- 2) sensibiliser et mobiliser les acteurs du milieu;
- 3) susciter la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration;
- 4) participer avec le milieu à la mise en œuvre d'actions.

Ce plan vise à mieux connaître les zones périphériques et à mobiliser les acteurs régionaux qui jouent un rôle dans la planification, la gestion ou l'utilisation de ces territoires. Ceux-ci pourront prendre en considération les enjeux de conservation du parc national et, dans certains cas, mettre en place des actions de conservation aux endroits qui en nécessitent. La Sépaq souhaite contribuer, lorsque pertinent, à la mise en place et à la réalisation de projets importants en partageant son expérience et ses expertises.

Considérant le potentiel d'intégration des projets de conservation à celui d'un parc national et de sa zone périphérique, la Fondation de la faune du Québec (FFQ) s'est associée à cette démarche. Grâce aux contributions financières de la FFQ, d'Environnement et Changement climatique Canada (Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, ou PIH), et de plusieurs partenaires locaux et régionaux, un projet présentant 3 volets a été mis en œuvre :

- 1) caractériser la zone périphérique de chaque parc national afin de faire ressortir les enjeux de conservation et les sites ayant les plus grandes valeurs écologiques, et déterminer les actions qui pourraient contribuer à la protection du territoire;
- 2) tenir des journées de réflexion regroupant l'ensemble des acteurs locaux et régionaux qui jouent un rôle dans le devenir de la zone périphérique;
- 3) réaliser des actions concrètes afin de mieux conserver ces zones.

Les deux premiers volets ont été réalisés par la Sépaq, alors que le troisième a été réalisé par des organismes locaux ou régionaux. Ces derniers devaient développer des projets afin de sensibiliser les propriétaires terriens à proximité de certains parcs, d'évaluer la valeur écologique des terrains et d'identifier les habitats les plus fragiles ou particuliers. Ces efforts visaient à amener les propriétaires à s'engager envers la protection de leur territoire en signant des ententes de conservation volontaire et en prenant soin des écosystèmes de leur propriété.

Caractériser les zones périphériques

La caractérisation des zones périphériques des parcs nationaux visait à présenter le portrait des lieux, ainsi que les principales orientations pour l'utilisation et l'aménagement de ces territoires. L'analyse réalisée, dont la méthode est présentée ci-dessous, a permis d'identifier les secteurs qui présentent un intérêt écologique plus grand pour la préservation du parc national et de présenter des recommandations visant à inciter les acteurs locaux et régionaux à planifier l'aménagement de leur territoire en intégrant les enjeux de conservation des parcs ou à mettre en œuvre des actions de conservation.

Dans le texte qui suit, nous utiliserons le parc national de la Yamaska comme exemple pour présenter les éléments du processus de caractérisation qui ont été documentés pour l'ensemble des projets de zone périphérique.

Trois secteurs d'étude

Aux fins du projet, 3 secteurs d'étude ont été considérés en fonction de la gestion administrative du territoire (figure 3). Le secteur contigu correspond à une zone d'environ 1 km autour du parc englobant principalement les lots privés contigus au parc. Le secteur local correspond à un secteur d'environ 5 km de distance autour du parc qui intègre les municipalités ceinturant le parc. Le secteur régional correspond à une zone d'environ 15 km autour du parc et est abordé à l'échelle des MRC. Ses limites peuvent compter certaines portions supplémentaires de territoire afin d'inclure des éléments essentiels à la conservation des valeurs écologiques des parcs, par exemple, l'ensemble d'un bassin versant en amont de l'aire protégée. Ce dernier secteur correspond à la zone d'étude utilisée dans la caractérisation du territoire périphérique des parcs.

Un processus en 8 étapes

La caractérisation de la zone périphérique comprend 8 étapes successives (figure 4), dont la réalisation nécessite parfois la modification ou l'adaptation d'une étape antérieure. Plus précisément, le travail de caractérisation comprend :

- les enjeux de conservation du parc (p. ex., fragmentation du territoire, qualité de l'eau, qualité du paysage, espèces exotiques envahissantes, etc.) (étape 1);
- les secteurs d'étude (étape 2);
- un portrait administratif : tenure des terres, vocations du plan d'affectation du territoire public, affectations des terres, zonage agricole, titres miniers, titres de substances minérales de surface, permis de recherche de pétrole et gaz naturel, unités d'aménagement forestier, territoires fauniques structurés, etc. (étape 3);
- les usages actuels du territoire : couvert forestier, occupation du territoire, éléments récréotouristiques, chasse et piégeage, etc. (étape 4);
- les éléments d'intérêt écologique : territoires à vocation de conservation, habitats fauniques, milieux humides, vieilles forêts (figure 5), espèces à statut précaire, indice de qualité d'habitat pour certaines espèces d'intérêt, qualité des paysages (figure 6), etc. (étape 5);

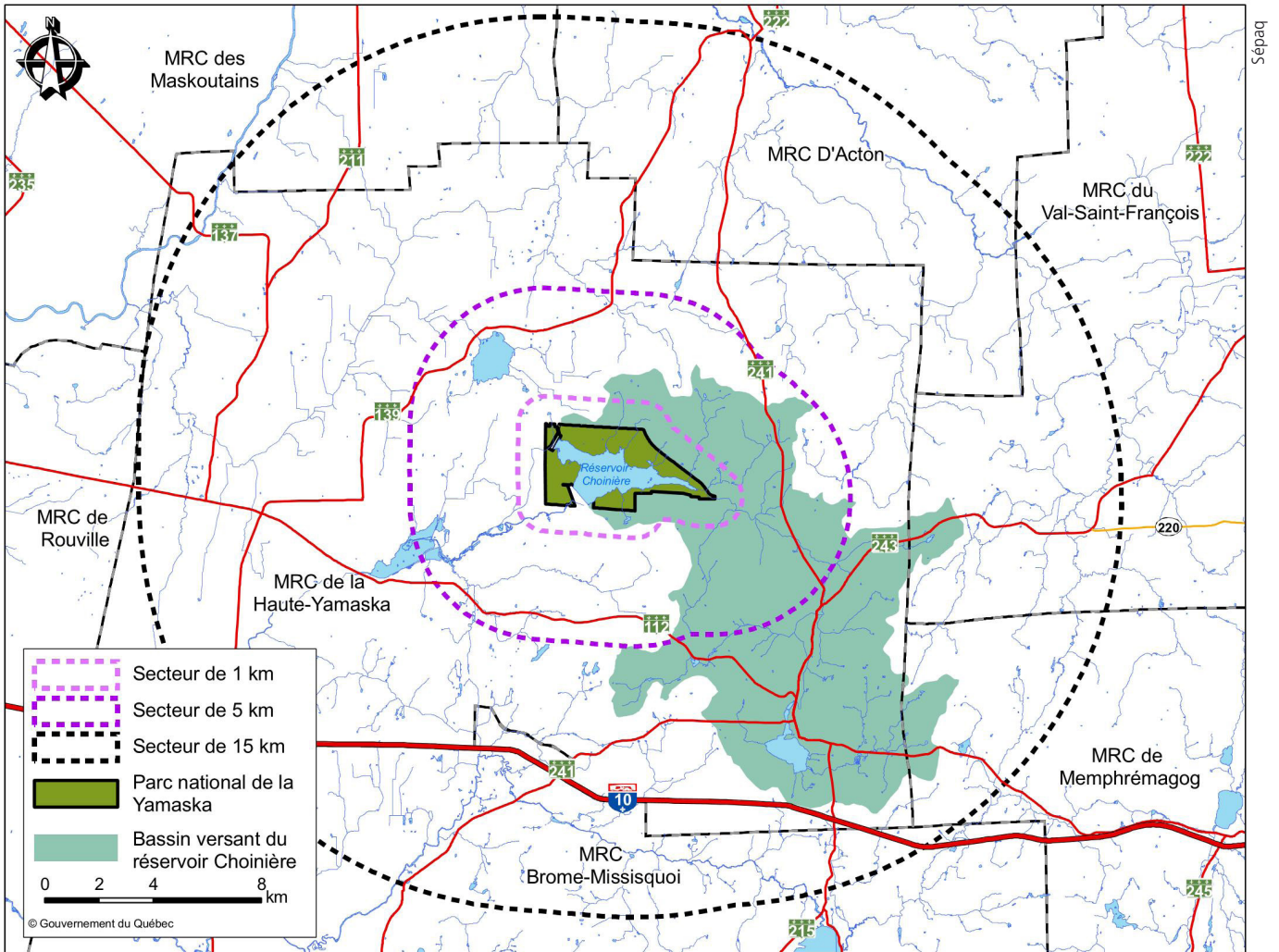


Figure 3. Délimitation des 3 secteurs d'étude (contigu : 1 km; local : 5 km; régional : 15 km) autour du parc national de la Yamaska.

- les enjeux spécifiques énoncés à l'étape 1, documentés pour la zone périphérique du parc (étape 6);
- les secteurs à haute valeur écologique pour la conservation de l'intégrité du parc (étape 7);
- les recommandations générales et spécifiques au parc (étape 8).

L'identification des secteurs à haute valeur écologique (étape 7) vise à faire ressortir les sites de la zone périphérique qui contribuent à la protection du parc national et pour lesquels une altération représenterait une perte importante sur le plan de la conservation (figure 7). L'identification de ces secteurs a pris en considération les enjeux de conservation du parc, les usages actuels du territoire, les éléments naturels d'intérêt (aires protégées, espèces à statut précaire, vieilles forêts, etc.) qui bénéficient d'écosystèmes en santé, les contraintes et les occasions de protéger les sites pertinents, ainsi que les liens de connectivité entre le parc, les noyaux de conservation (y compris les aires protégées autres que le parc et les territoires protégés qui ne sont pas reconnus comme aires protégées) et

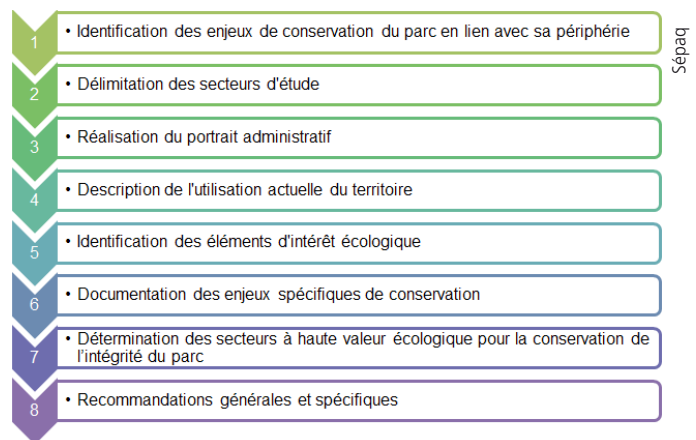


Figure 4. Les 8 étapes de la démarche de caractérisation des zones périphériques des parcs nationaux.

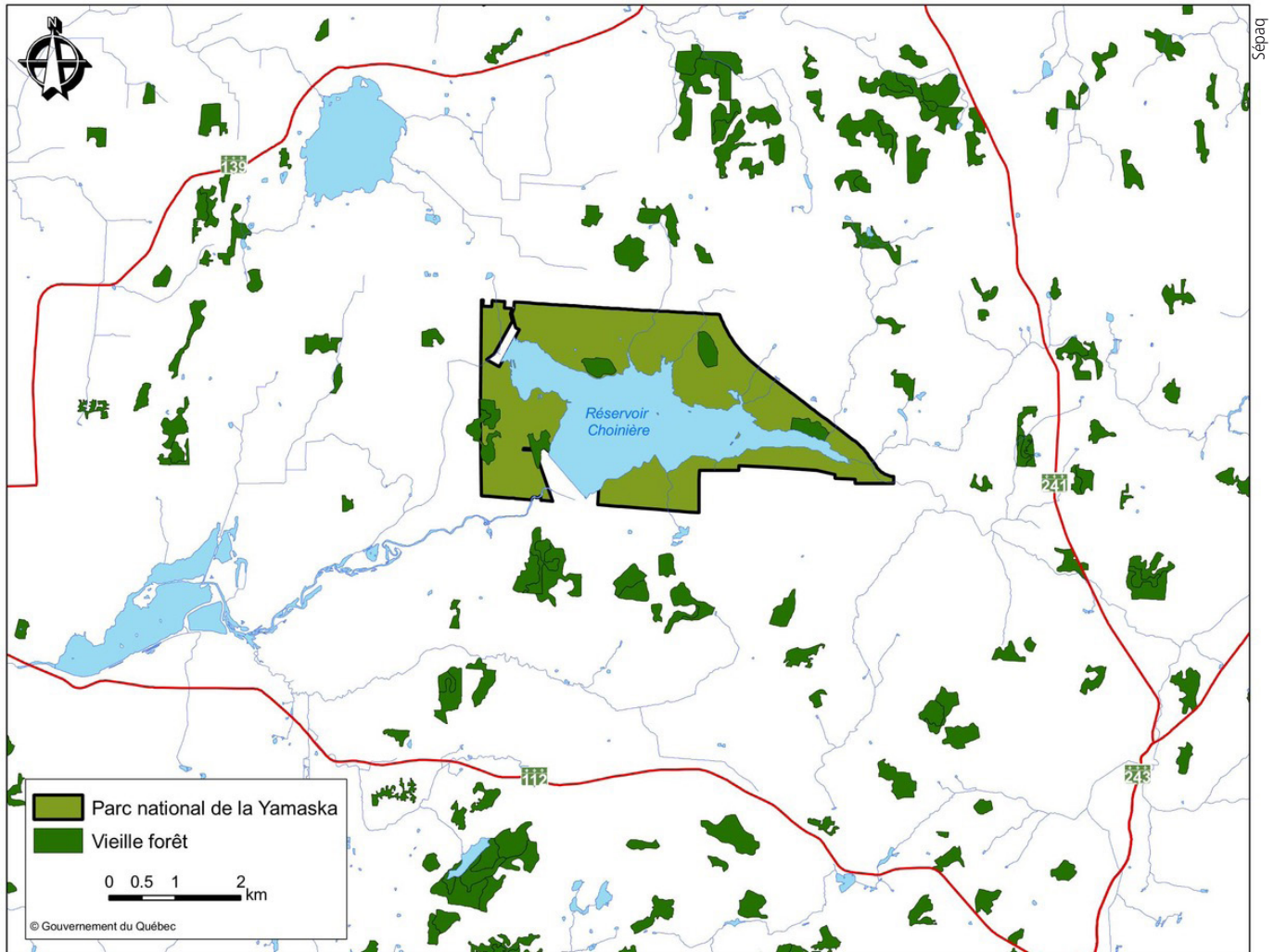


Figure 5. Vieilles forêts dans la zone périphérique du parc national de la Yamaska. Les vieilles forêts sont fragmentées et dispersées sur le territoire de la zone périphérique du parc. La connectivité entre les milieux naturels situés dans les territoires protégés et leur périphérie est essentielle aux déplacements des espèces à grand domaine vital.

les massifs forestiers importants. Le tableau 1 présente une synthèse de l'ensemble de la réflexion entourant le choix des secteurs pour le parc national de la Yamaska, en mettant l'accent sur l'importance accordée à chacun des enjeux de conservation pour ces secteurs.

L'exercice a également permis d'énoncer les recommandations visant à susciter une réflexion chez les décideurs locaux et régionaux afin qu'ils tiennent compte des enjeux de conservation propres à chacun des parcs et qu'ils puissent passer à l'action lorsque la situation le requiert. Certains partenaires ont été consultés afin de discuter des résultats et de préciser ou de bonifier les données, les analyses et les recommandations.

Des écosystèmes en santé pour le bénéfice de tous

L'aménagement du territoire réalisé dans une perspective de conservation profite à l'ensemble des communautés de la

zone périphérique des parcs. En effet, en plus de contribuer à la réalisation de la mission des parcs, le maintien d'écosystèmes en santé assure la production durable de leurs services écologiques. Ces services prennent différentes formes, soit en contrôlant les conditions de notre milieu de vie (services de régulation), en produisant des biens pour se nourrir, s'abriter, se soigner, etc. (services d'approvisionnement), en favorisant un développement psychosocial et du système immunitaire optimal (services ontogéniques) et en enrichissant notre vie sur les plans culturel, spirituel, récréatif et pédagogique (services socioculturels) (Limoges, 2009).

Les gestionnaires des parcs nationaux et les communautés des zones périphériques peuvent donc accroître la qualité des écosystèmes et de leur milieu de vie grâce à des collaborations concrètes pour la conservation des valeurs du territoire.

Tableau 1. Analyse de l'importance des enjeux de conservation du parc national de la Yamaska.

Secteurs	Importance des enjeux*			
	Principaux			Secondaire
	Connectivité du territoire	Effet de bordure	Qualité de l'eau du bassin versant du réservoir Choinière	Qualité du paysage
1. Pourtour du parc	•••	•••	•••	•••
2. Méandres Yamaska Nord	•••			
3. Bassin versant Sud-Est	•••		•••	•
4. Du mont Shefford	•••		•	•••
5. Bassin versant Nord	•••		•••	•
6. Bassin versant Nord-Est	•••		•••	•
7. Nord	•••			
8. Ouest	•••			
9. Mawcook	•••			

* ••• : majeur (en lien direct avec le maintien de la valeur écologique de l'ensemble du parc);
 •• : très important (peut avoir une influence considérable sur la valeur écologique de l'ensemble du parc);
 • : important (peut avoir une influence sur le parc, mais de manière moindre).

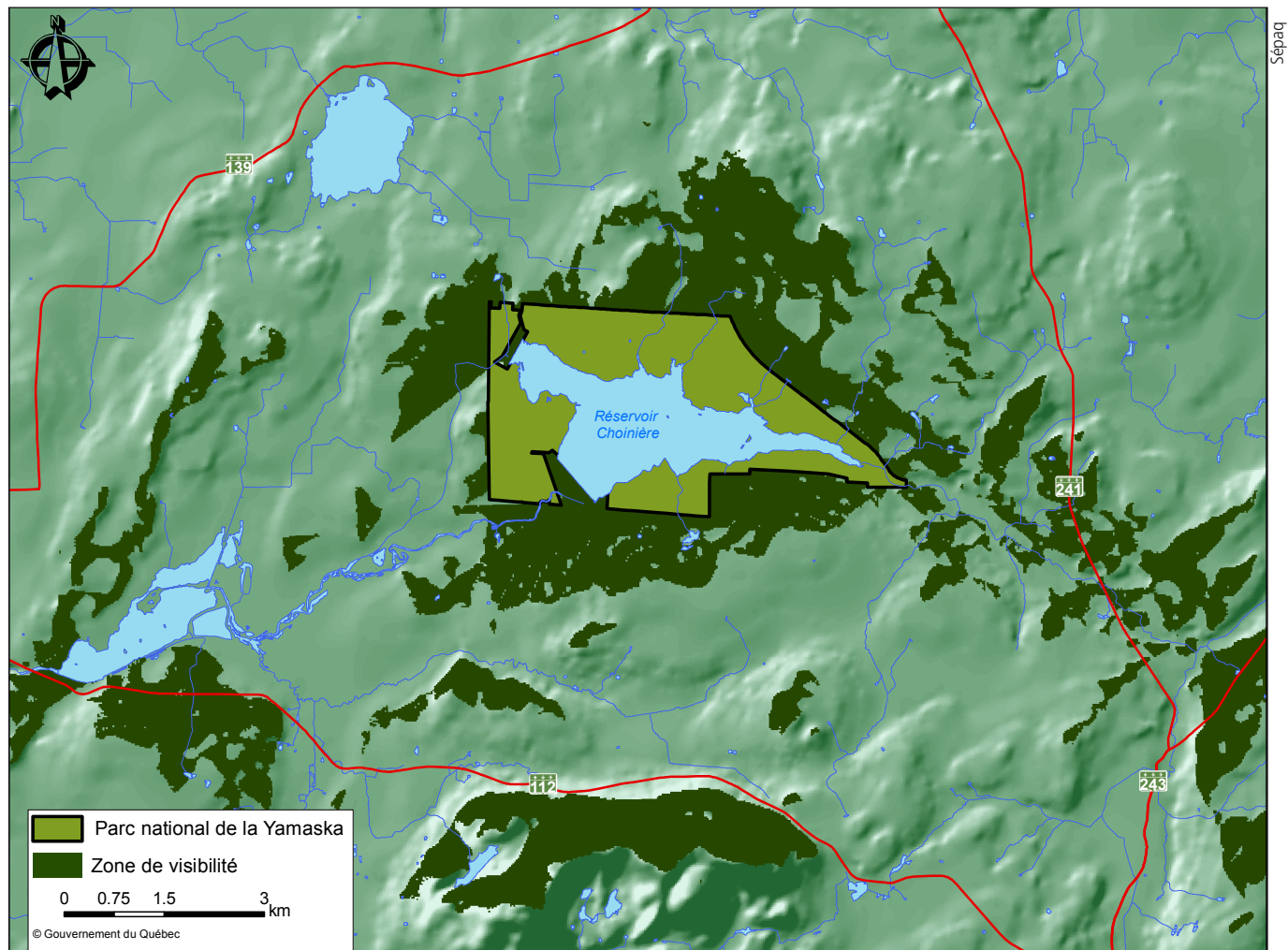


Figure 6. Zone de visibilité dans la zone périphérique du parc national de la Yamaska. Plusieurs endroits de la périphérie sont visibles à partir des points de vue du parc. La préservation de la qualité de ces paysages favorise une expérience mémorable du visiteur, tout en contribuant au potentiel récréotouristique du parc et de la région.

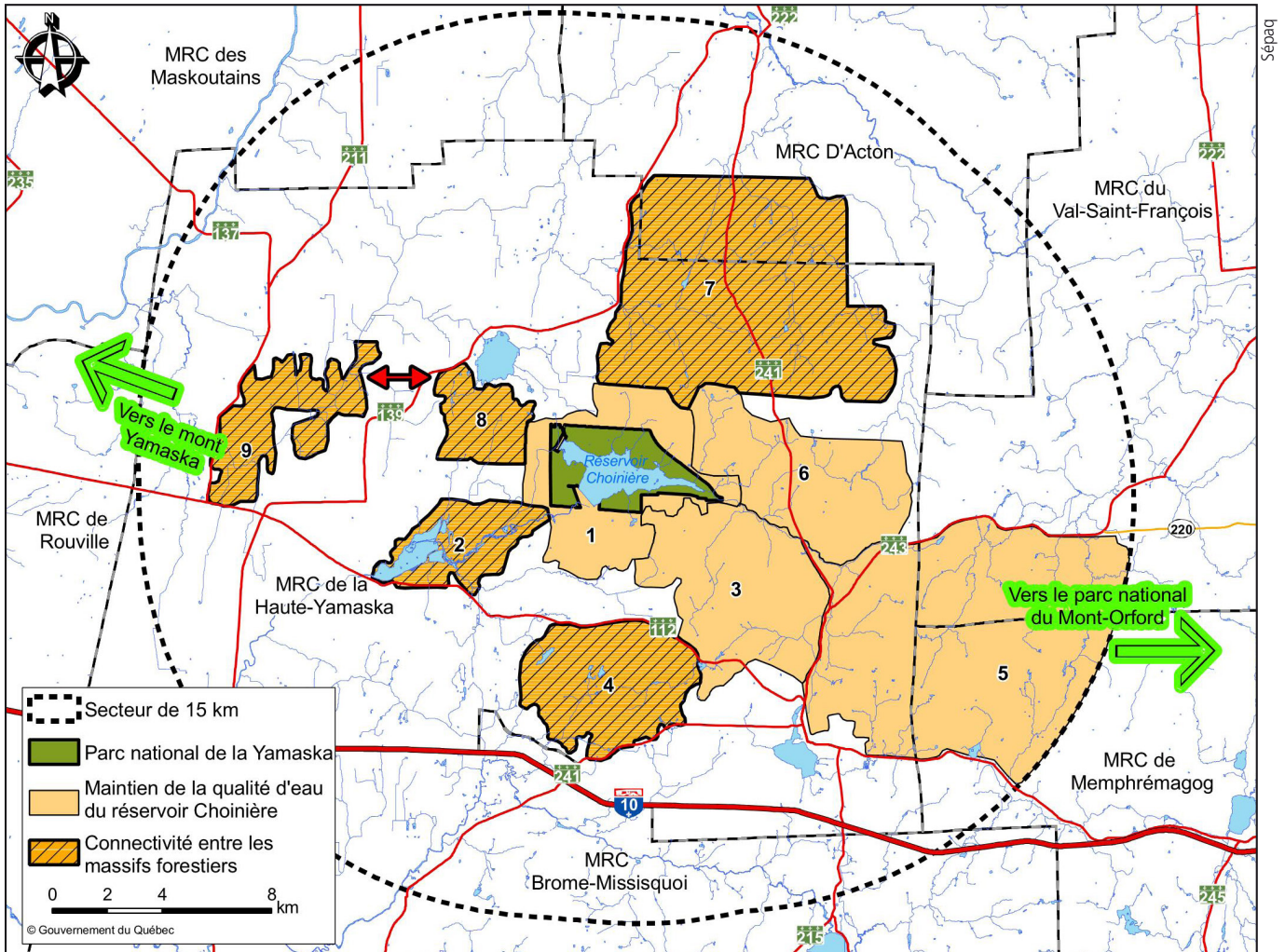


Figure 7. Secteurs à haute valeur écologique identifiés au parc national de la Yamaska. Les secteurs 1, 3, 5 et 6, situés en majorité ou en totalité dans le bassin versant du réservoir Choinière, sont importants pour le maintien de la qualité de l’eau du réservoir. Les secteurs 2, 4, 7, 8 et 9 présentent des massifs forestiers (superficie d’environ 5 à 20 km²) qui contribuent à la connectivité entre les milieux naturels du parc et de la périphérie.

Des journées de réflexion pour créer des liens

Faisant suite à la recommandation des participants du forum sur les zones périphériques, des journées de réflexion, à raison d’une par parc, ont été tenues dans la majorité des parcs nationaux du sud du Québec de novembre 2015 à mai 2017. Elles avaient pour but de rassembler l’ensemble des intervenants locaux et régionaux afin de les sensibiliser à l’importance de prendre en considération les enjeux de conservation au niveau de la planification, de la gestion et de l’utilisation du territoire en périphérie d’un parc national. La prise en compte des enjeux de conservation constitue une occasion de réduire les conséquences des activités humaines sur la conservation de la biodiversité et de l’environnement du parc, tout en permettant aux communautés voisines et à l’ensemble de la population de bénéficier de la poursuite des services écologiques rendus par les écosystèmes en santé du parc et de la zone périphérique.

Déroulement des journées de réflexion

Au total, 18 journées de réflexion ont eu lieu dans l’ensemble du réseau des parcs du Québec méridional. Ces journées ont permis de sensibiliser plus de 800 acteurs locaux et régionaux à l’importance des zones périphériques pour bien conserver les parcs nationaux. Elles ont mené à l’émergence de projets tangibles ou à la formation de comités de zone périphérique. Lors de ces journées, des présentations ont permis aux participants de mieux comprendre l’importance de la protection d’une aire protégée au-delà de ses frontières et de connaître les principaux enjeux de conservation du parc en lien avec les zones périphériques.

Lors d’un exercice de réflexion sous forme de *World Café* (figure 8), les participants devaient définir :

- les stress les plus importants sur le parc;
- les valeurs du parc les plus importantes;
- les actions à mettre en place en périphérie du parc par les acteurs locaux et régionaux afin de réduire les stress;



Figure 8. Atelier World Café.

- les meilleures manières de mobiliser les acteurs régionaux à la mission du parc.
La méthode du *World Café* vise à susciter des échanges entre les participants, qui sont invités à prendre part successivement à des discussions en petits groupes sur différentes questions et à compléter les idées les uns des autres afin de répondre aux questions énoncées. Il en émerge une série d'idées construites par les groupes. Après un vote des participants, celles-ci sont ensuite classées par ordre de priorité afin de faire ressortir celles qui font davantage consensus.

Bilan des échanges

À la suite des échanges, les propositions similaires ont été regroupées en catégories. Afin de faire ressortir l'importance relative de chaque catégorie, leur fréquence (en pourcentage) par rapport à l'ensemble des propositions a été calculée. Le tableau 2 présente le bilan des échanges des 18 parcs.

Tableau 2. Synthèse des enjeux, valeurs et actions considérés comme prioritaires par les participants aux journées de réflexion (*World Café*) tenues dans les 18 parcs nationaux du Québec méridional.

Questions posées	Catégories d'idées	Importance relative	Exemples d'idées énoncées
Enjeux (Quels sont les stress périphériques qui peuvent avoir un impact sur la conservation d'un parc national?)	Développement humain	42 %	Densification et étalement du territoire, développement urbain, routes, etc.
	Qualité de l'eau	25 %	Gestion par bassin versant, gestion de l'eau pluviale, gestion des eaux usées, barrage, érosion et sédimentation, berges
	Fragmentation et connectivité	16 %	Paysage, coupe forestière, perte d'habitats
	Espèces exotiques envahissantes	9 %	Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>), renouée japonaise (<i>Fallopia japonica</i> var. <i>japonica</i>), berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)
	Qualité du paysage	8 %	Coupe forestière, éoliennes, développement immobilier
Valeurs (Quelle est la valeur du parc national pour la région du point de vue de la conservation et du développement local et régional?)	Développement économique	29 %	Emploi, occasion d'affaires, développement local et régional, attractivité, vitrine internationale, pôle d'attraction touristique
	Conservation de la biodiversité	24 %	Faune, flore, paysage, eau, services écologiques
	Éducation	18 %	Connaissances, sensibilisation, laboratoire à ciel ouvert
	Valeurs culturelles, patrimoniales et identitaires	18 %	Local, histoire du lieu, sentiment d'appartenance
	Santé et qualité de vie	11 %	Contact avec la nature, saines habitudes de vie, accès à la nature, plein air
Actions (Quelles sont les actions pouvant être mises en place en périphérie du parc national afin de favoriser sa conservation et le développement local et régional? Comment mobiliser les acteurs régionaux à la mission des parcs et à l'importance d'agir?)	S'organiser pour passer à l'action	30 %	Identifier un porteur de dossier, se mobiliser autour d'un projet porteur, charte, implication citoyenne, ambassadeur, forum d'échange, table des amis du parc
	Développer un sentiment d'appartenance et de fierté	25 %	Maillage avec le milieu, partenariat, certification, label, démontrer les retombées, favoriser l'accès aux voisins
	Faire connaître le parc à la région	25 %	Promotion dans les écoles et conseils municipaux, stratégie de communication, faire connaître les enjeux de conservation, partager les connaissances, médias
	Penser le territoire à l'échelle du paysage	11 %	Corridors biologiques, harmoniser les usages, rejoindre les gens, uniformiser la réglementation
	Préciser les enjeux de la zone périphérique	9 %	État de la zone périphérique, cibler des actions en lien avec les enjeux

Certains enjeux, propres à un ou à quelques parcs en particulier, sont moins ressortis dans l'analyse regroupant l'ensemble des parcs qui ont participé aux journées de réflexion. C'est le cas notamment de la pollution lumineuse, qui affecte plus particulièrement le parc national du Mont-Mégantic.

Quelques exemples de retombées concrètes

Les journées de réflexion se voulaient aussi une occasion d'amener les participants à se mettre en action pour développer de nouveaux projets ou former des groupes de travail.

Parc national du Mont-Orford

Lors de la journée de réflexion du parc national du Mont-Orford, les acteurs de la région ont reconnu les espèces exotiques envahissantes comme un des stress périphériques importants. À la suite de cette journée, les membres de la table d'harmonisation du parc ont décidé de former un sous-comité responsable de poursuivre la réflexion sur la zone périphérique, lequel comprend des gestionnaires du parc, des élus des municipalités des Cantons d'Orford et d'Austin, un professionnel du Conseil régional de l'environnement (CRE) de l'Estrie et un professeur de l'Université de Sherbrooke. Les membres du sous-comité ont choisi de travailler sur les espèces exotiques envahissantes, un enjeu à la fois rassembleur et mobilisateur. Une initiative de recherche, développée par le sous-comité et menée en collaboration avec l'Université de Sherbrooke dans le cadre d'un essai à la maîtrise, a permis de cibler 5 espèces exotiques envahissantes prioritaires grâce à une analyse multicritère : le roseau commun, le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*), la renouée du Japon, la berce du Caucase, le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*) et le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*). Chaque espèce a fait l'objet d'un plan d'action, qui appelle l'ensemble des acteurs à se mobiliser afin de réduire les risques de propagation de ces espèces dans le parc et dans la région, ainsi qu'à partager l'information pour diffuser les résultats des projets de contrôle et les bonnes pratiques.

Parc national de Plaisance

La journée de réflexion du parc national de Plaisance a permis aux acteurs locaux et régionaux de prendre connaissance de certains enjeux et d'observer que plusieurs d'entre eux étaient partagés par la région et le parc. Par exemple, la présence d'îlots de roseau commun a été observée en périphérie du parc pour la première fois en 2006, dans les fossés de la route 148. À partir de 2012, la situation a pris de l'ampleur, car des travaux réalisés le long de la route avaient mis le sol à nu et créé des conditions favorables à l'établissement de l'espèce. De plus, le retrait de sol contaminé par le roseau commun et son épandage dans des champs agricoles ont renforcé la menace de propagation pesant sur les herbiers du parc. Devant ce constat, le parc et le ministère des Transports (maintenant le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, ou MTMDET) ont réalisé des inventaires dans les fossés de

la route 148 en 2015 et ciblé des méthodes pour contrôler l'espèce. En 2016, une formation sur les impacts du roseau commun et les moyens de contrôle a été offerte, par le parc, aux employés municipaux de la MRC de Papineau, contribuant à la sensibilisation dans la région. Quelques mois après la journée de réflexion, au printemps 2017, le MTMDET annonçait sa volonté de contrôler le roseau commun exotique envahissant dans les fossés de la route 148, en amont du parc (sur environ 12 km) (J.-F. Houle, parc national de Plaisance, comm. pers.).

Une seconde situation problématique a également amené le parc national de Plaisance à faire appel à ses partenaires de la zone périphérique. Le territoire environnant faisant l'objet d'activités agricoles, la qualité de l'eau des ruisseaux exempts d'une bande riveraine adéquate s'en trouvait affectée depuis quelques années. Des épisodes de cyanobactéries témoignaient d'un apport important en nutriments en provenance des terres cultivées, entre autres vers les cours d'eau, puis dans la baie de la Pentecôte située plus en aval. Dans ce contexte, un comité de la baie de la Pentecôte a vu le jour, rassemblant la MRC de Papineau, les municipalités de Plaisance et de Papineauville, l'Organisme des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), un agriculteur et le parc (J.-F. Houle, parc national de Plaisance, comm. pers.). Les citoyens ont été invités par les membres du comité à une conférence portant sur l'importance de conserver les bandes riveraines. Deux projets ont émergé des collaborations établies. L'OBV s'était d'abord mobilisé en 2015, en partenariat avec le parc, le gouvernement du Canada (dans le cadre du PIH) et les entreprises de consultants Terre et Habitats ainsi que WSP, pour stabiliser et végétaliser une centaine de mètres de berges et ainsi lutter contre l'érosion (Houle, 2015). Un panneau d'interprétation expliquant le projet a été installé près des berges afin de rappeler aux visiteurs l'importance de maintenir des bandes riveraines en santé. Puis, en 2016, en partenariat avec l'OBV et la MRC de Papineau, le parc a rencontré des producteurs agricoles afin de leur offrir de caractériser les ruisseaux sur leurs terres et d'en végétaliser les rives (OBV RPNS, 2017). En parallèle de cette initiative, le parc souhaite suivre pendant 3 ans les plus importants ruisseaux qui se jettent sur son territoire afin de déceler si des interventions plus soutenues pourraient contribuer à préserver la qualité de l'eau (J.-F. Houle, parc national de Plaisance, comm. pers.).

Parc national d'Oka

Dans le cas de la journée de réflexion du parc national d'Oka, les participants ont été à même de constater l'enjeu de la qualité de l'eau du ruisseau Rousse qui s'écoule vers la Grande Baie, un écosystème unique et fragile situé dans le parc où certaines espèces très rares y trouvent refuge. Initié par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) et le club conseil Profit-eau-sol, en partenariat avec le parc, un projet de sensibilisation a vu le jour en 2017 : « Les causeries du ruisseau Rousse ». Ce projet visait à sensibiliser les citoyens, et plus particulièrement les producteurs agricoles du bassin versant du ruisseau Rousse, à l'importance de certaines

pratiques agricoles, dont la protection des bandes riveraines des ruisseaux agricoles, le travail minimal du sol, l'application d'herbicide par bandes et l'utilisation de végétaux couvre-sol (M. Lemay, parc national d'Oka, comm. pers.). Cette causerie a été ponctuée de diverses interventions : des représentants du parc ont présenté les enjeux de conservation de leur territoire; ceux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ont abordé les résultats du suivi de la qualité d'eau aux stations du Réseau-rivières; ceux de clubs-conseils ont discuté de l'importance des bandes riveraines; et ceux du COBAMIL ont animé des discussions de groupe.

Parc national du Lac-Témiscouata

L'arrivée de la berce du Caucase en périphérie du parc national du Lac-Témiscouata a forcé ses gestionnaires à sensibiliser rapidement ses partenaires locaux afin d'entreprendre un projet de lutte contre cette espèce. Dès 2015, l'OBV du fleuve Saint-Jean a procédé à l'éradication d'une colonie de berce en amont du parc, la colonie de Squatec située près de la rivière Touladi qui se déverse dans le parc. Un plant avait aussi été identifié dans le parc, sur la rivière Touladi, lequel a été retiré. Depuis, aucun autre n'a été découvert dans le parc. Les colonies de Squatec et de Lac-à-l'Aigle présentent cependant de grands risques de propagation. L'équipe du parc réalise chaque année une inspection des rives de la rivière Touladi à l'intérieur du parc et collabore aux actions d'éradication de l'OBV en amont du parc. En 2016, un comité élargi composé des OBV, des MRC, du CRE et des parcs nationaux (Lac-Témiscouata et Bic) a été formé afin d'informer et de sensibiliser les différents acteurs régionaux au sujet cette espèce envahissante (S. Moreau, parc national du Lac-Témiscouata, comm. pers.).

Conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage

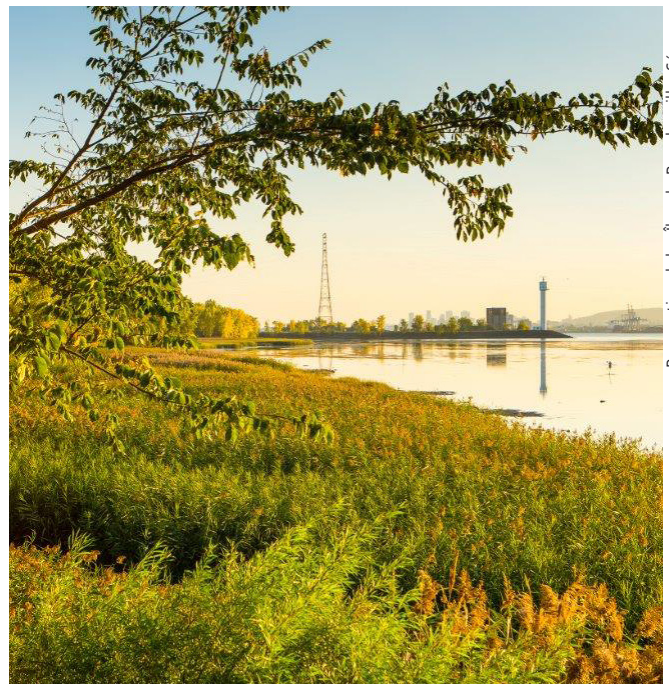
Finalement, certaines journées de réflexion ont permis de faire ressortir l'importance de considérer la conservation de la biodiversité des parcs nationaux à l'échelle du paysage et de mieux faire comprendre l'intérêt des corridors biologiques reliant les parcs nationaux avec les milieux naturels du territoire périphérique. Les journées de réflexion ont aussi fait ressortir des enjeux de connectivité importants, dont certains font déjà l'objet de projets pilotés par des partenaires.

Parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant

De concert avec les organismes, les institutions et les citoyens, Éco-corridors laurentiens travaille à mettre en œuvre une stratégie de conservation favorisant la connectivité entre le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées interconnectés traversant les Laurentides (Éco-corridors laurentiens, 2016). Jusqu'à présent, l'organisme a recensé les corridors biologiques structurels sur le territoire, organisé un Rendez-vous conservation Laurentides et réalisé plusieurs autres activités d'information et de sensibilisation.

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Depuis 1996, le parc national du Mont-Saint-Bruno s'insère dans un projet de corridor développé par la Fondation du Mont-Saint-Bruno, en partenariat depuis 2004 avec Nature-Action Québec. Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno a une longueur de plus de 40 km et une superficie de 184,65 km² (Nature-Action Québec, 2014). Depuis 2012, les efforts de conservation se concentrent sur le territoire en périphérie du mont Saint-Bruno, en raison des fortes pressions liées au développement et à l'urbanisation près de la montagne, responsables de la perte et de la fragmentation des habitats. Le projet de corridor vise, entre autres, à freiner la fragmentation et la disparition des habitats pour la faune et la flore, à créer une zone de transition autour du parc national du Mont-Saint-Bruno, à conserver et à restaurer les liens entre les milieux naturels et à promouvoir la collaboration entre les intervenants actifs sur le territoire. Pour y arriver, l'équipe du Corridor forestier se mobilise de différentes façons, en sensibilisant les propriétaires aux richesses écologiques que recèle leur terre ou en accompagnant ceux qui désirent pratiquer la foresterie durable ou protéger leur terrain à perpétuité. Elle œuvre également à la concertation des partenaires, organismes et municipalités et offre d'accompagner les municipalités dans leurs projets de mise en valeur et de conservation. Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno a été reconnu comme un des 5 grands projets métropolitains contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, déployée sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui vise la mise en valeur intégrée des paysages, des milieux naturels et du patrimoine bâti (CMM, 2013). La trame inclut les parcs du Mont-Saint-Bruno, des Îles-de-Boucherville et d'Oka (figure 9).



Parc national des Îles-de-Boucherville, Sépaq

Figure 9. Zone périphérique du parc national des Îles-de-Boucherville.

Parc national de la Yamaska

Le parc national de la Yamaska est un îlot de terres publiques protégées ceinturé de terres privées, composées en partie de grands massifs forestiers essentiels pour la faune et la flore, parfois déconnectés les uns des autres. Une initiative, amorcée en 2013 et menée en partenariat par la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska et Nature-Action Québec, a été déployée afin d'inviter les propriétaires privés à prendre part à la conservation de la biodiversité régionale et au maintien de la valeur écologique du parc, en favorisant des liens de connectivité entre les milieux naturels sur leur propriété (Mochon, 2014). Le document d'information « Une nature au-delà du parc » a été remis aux propriétaires, qui pouvaient ensuite bénéficier d'une expertise de caractérisation biologique de leur propriété afin de repérer les sites fragiles et les éléments vulnérables. Les propriétaires pouvaient enfin adopter de bonnes pratiques de gestion et d'exploitation compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels. Ces mesures visent à mettre en place une ceinture verte autour du parc national.

Parc national de la Jacques-Cartier

Le réaménagement de la route 175, qui sépare le territoire du parc national de la Jacques-Cartier et la réserve faunique des Laurentides, a suscité un bon nombre de préoccupations, notamment sur la connectivité des habitats de part et d'autre de la route (Arsenault et Hovington, 2013). Doublant son nombre de voies, la route 175 a presque triplé sa largeur, passant de 35 à 100 m. Plusieurs mesures d'atténuation, telles que des clôtures et des passages fauniques pour la petite et moyenne faune (p. ex., la martre, *Martes americana*) de même que pour la grande faune (p. ex., l'orignal, *Alces alces*) ont été déployées afin de réduire la mortalité routière causée par la circulation de la faune sur les axes routiers. Elles visent aussi à favoriser la sécurité des automobilistes et l'accessibilité des habitats des 2 côtés de la route. Bien qu'utilisés avec succès par certaines espèces comme l'orignal (AECOM, 2011), ces passages doivent toujours être améliorés afin de satisfaire les besoins d'autres espèces comme la martre et le caribou forestier (Arsenault et Hovington, 2013).

Parc national du Lac-Témiscouata

Le sud du Québec connaît également un développement routier qui complexifie les déplacements de la grande faune. C'est le cas du projet d'élargissement de la route 185 reliant le Bas-Saint-Laurent et le Nouveau-Brunswick pour la faire passer de 2 à 4 voies, en cours depuis 2000. En effet, celle-ci forme une barrière nuisant à la circulation de certaines espèces. Un tronçon de l'autoroute 85 est situé à moins de 5 km à l'ouest du parc national du Lac-Témiscouata et constitue un obstacle potentiel majeur à la circulation des espèces entre les milieux naturels du parc et ceux plus à l'ouest. Depuis 2016, l'Université du Québec à Rimouski met au point une méthodologie pour guider l'établissement de passages et de corridors fauniques dans le cadre de projets routiers. L'objectif est de rétablir la connectivité entre les habitats fauniques tout

en réduisant le potentiel de collisions avec la faune (Bouchard, 2016). Ce projet est réalisé en collaboration avec le MTMDET, le MFFP et l'organisme Deux Pays, Une Forêt, et implique également l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, le CRE du Bas-Saint-Laurent et Conservation de la nature. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2018.

Parc national du Mont-Orford

Depuis plus de 10 ans, Corridor appalachien s'est donné pour mission de constituer un réseau d'aires protégées entre les milieux naturels du parc national du Mont-Orford et ceux de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes, dans et autour du massif des monts Sutton, afin de répondre aux besoins d'espèces à grands domaines vitaux. Reconnaisant l'obstacle aux déplacements des espèces fauniques que représente l'autoroute 10 entre le parc national du Mont-Orford et la réserve des Montagnes-Vertes, Corridor appalachien s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole d'identification des corridors naturels à protéger de part et d'autre de l'autoroute, en considérant des secteurs pouvant être aménagés pour faciliter le passage de la faune (Gratton, 2014). Le projet a réuni de nombreux partenaires, dont le MFFP, le MTMDET, le MDDELCC, les MRC, les municipalités et les universités.

Concertation et mobilisation

En terminant, un des éléments les plus importants de ces journées, bien que moins tangible, est le développement d'un sentiment d'appartenance aux parcs nationaux. Faire en sorte que tous comprennent les conséquences de leurs actions sur la conservation et souhaitent réduire les effets négatifs, et même devenir des acteurs positifs dans l'atteinte de cette mission : voilà une des clés importantes du succès de la conservation d'une aire protégée!

Passer à l'action maintenant

La réalisation des plans de conservation 2017-2022 a mené les gestionnaires des parcs nationaux à déterminer leurs 3 principaux enjeux de conservation. La majorité de ces enjeux est étroitement liée avec ce qui se passe à l'extérieur des limites des parcs. Par exemple, les enjeux touchant à la protection du caribou, des meutes de loups, des populations de poissons, à la surabondance du cerf de Virginie, aux espèces exotiques envahissantes, à l'érosion des berges, à la qualité de l'eau, à la pollution lumineuse et au maintien du couvert forestier requièrent tous des actions concertées entre de nombreux partenaires locaux et régionaux. Les actions souhaitées au cours des prochaines années visent à améliorer la situation de ces enjeux.

Conclusion

Les projets de protection ou de restauration des zones périphériques procurent d'importants bénéfices tant aux parcs qu'aux communautés. Une connaissance approfondie de l'utilisation du territoire de ces zones est essentielle pour

bien comprendre leur influence et tenter de minimiser les effets négatifs de certaines pratiques sur la conservation de la biodiversité et de la valeur écologique des parcs nationaux. En travaillant ensemble et en partageant leurs expériences, les acteurs locaux et régionaux sont prêts à passer à l'action et à réaliser de grandes choses. De nombreuses actions sont déjà en cours. Les 5 prochaines années seront l'occasion de rassembler à nouveau les différents acteurs afin de favoriser les échanges au sujet des bons et moins bons coups réalisés. Ainsi, les apprentissages des uns serviront aux autres et contribueront davantage à la protection des parcs nationaux et de leurs zones périphériques.

Remerciements

Nous tenons à remercier les responsables du Service de la conservation et de l'éducation des parcs nationaux du Québec de la Sépaq pour leur contribution ayant permis d'enrichir les exemples de projets de zones périphériques présentés, de même que Jean-François Provencher (Sépaq) pour sa participation au projet et Jessika Boulet (Sépaq) pour son appui en géomatique. Nous remercions également nos réviseurs pour leurs commentaires constructifs. Le projet sur les zones périphériques des parcs nationaux a été rendu possible grâce à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Environnement et Changement climatique Canada. ◀

Références

- ALGONQUIN TO ADIRONDACK COLLABORATIVE, n.d. A2A Region. Algonquin to Adirondack Collaborative. Disponible en ligne à : <http://www.a2acollaborative.org/landscape.html>. [Visité le 20-07-17].
- AECOM, 2011. Bilan du suivi environnemental du projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées. Rapport final, 44 p. Disponible en ligne à : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/projets/reseau-routier/projets-routiers/capitale-nationale/Axe-routier-73-175/Documents/Documentation/Suivi_Environnemental/Bilan_suivi_environnemental.pdf. [Visité le 20-07-17].
- ARSENAULT, J.-E. et É. HOVINGTON, 2013. Des passages à faune sous la route 175. Blogue Parcs Québec Conservation. Disponible en ligne à : <http://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/article.dot?id=ce22d374-28ce-4cfe-8441-0c0f41bd2207>. [Visité le 20-07-17].
- BOUCHARD, J.F., 2016. Pour une meilleure cohabitation entre la faune et les réseaux routiers. Université du Québec à Rimouski. Disponible en ligne à : <http://www.uqar.ca/component/content/article?id=1306:pour-une-meilleure-cohabitation-entre-la-faune-et-les-reseaux-routiers>. [Visité le 20-07-17].
- CHAREST, R., C. GOSSELIN, J. MIGNAULT, et F. BRASSARD, 2012. La conservation d'un parc national à l'échelle du paysage. Bulletin de conservation de Parcs Québec, Sépaq, 2012-2013, p. 38-42. Disponible en ligne à : <http://www.sepaq.com/dotAsset/a1fd3146-8523-4cd5-801e-a73808b095a3.pdf>. [Visité le 07-09-17].
- CHAREST, R., 2015. Des zones périphériques au bénéfice de tous! Bulletin de conservation de Parcs Québec, Sépaq, 2015-2016, p. 55-57. Disponible en ligne à : https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq_bulletin_2015.pdf. [Visité le 07-09-17].
- [CMM] COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, 2013. La trame verte et bleue du Grand Montréal. Disponible en ligne à : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf. [Visité le 20-07-17] ISBN 978-2-924076-11-8 (PDF)
- ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS, 2016. Vision régionale. Disponible en ligne à : <http://www.ecocorridorslaurentiens.org/vision-r-gionale>. [Visité le 13-07-17].
- GRATTON, L., 2014. Protocole d'identification des corridors et passages fauniques. Étude de cas : l'autoroute 10 entre les km 68 et 143. Corridor Appalachien, 45 p. + annexes. Disponible en ligne à : http://www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/protocole_corridors_fauniques_aut10.pdf. [Visité le 09-07-17].
- HOULE, J.-F., 2015. Des îles et des presqu'îles aux pieds d'argile. Blogue Parcs Québec Conservation. Disponible en ligne à : <http://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/article.dot?id=98a5d11c-ec78-4a32-a24d-d6d398f14774>. [Visité le 20-07-17].
- LIMOGES, B., 2009. Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. Le Naturaliste canadien, 133 (2): 15-19.
- LIMOGES, B., 2017. Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec. Le Naturaliste canadien, 142 (1): 36-49.
- MOCHON, A., 2014. Voir la nature au-delà du parc. Bulletin de conservation de Parcs Québec, Sépaq, 2014-2015, p. 49-52. Disponible en ligne à : <https://www.sepaq.com/dotAsset/7062d8d3-1476-4fb9-8ccf-fe230257ec81.pdf>. [Visité le 07-09-17]. ISSN 1929-8722.
- [MRN] MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, 2013. Plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie, 3^e édition. Direction générale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, 25 p. + annexes. Disponible en ligne à : <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/plan-amenagement-caribou-gaspesie-2013-2018.pdf>. [Visité le 20-07-17].
- NATURE-ACTION QUÉBEC, 2014. Synthèse des connaissances biologiques du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Rapport final, 76 p. Disponible en ligne à : http://cmsb.nature-action.qc.ca/sites/corridor/files/RapportBioDiffusion_2013-2014_PIH_FINAL.pdf. [Visité le 07-09-17].
- [OBV RPNS] ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON, 2017. Les agriculteurs s'investissent dans la santé de nos cours d'eau. Disponible en ligne à : http://www.rpns.ca/sites/www.rpns.ca/files/upload/volet_agricole/organisme_de_bassin_versant_des_riviere-panneau-final.pdf. [Visité le 20-07-17].
- PARC NATIONAL DES CÉVENNES, 2017. Un territoire reconnu. Disponible en ligne à : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/un-territoire-reconnu>. [Visité le 20-07-17].
- [RNMV] RÉSERVE NATURELLE DES MONTAGNES-VERTES, n.d. La réserve en chiffres. Disponible en ligne à : http://www.rnmv.ca/fran/f1_2_chiffres.html. [Visité le 20-07-17].
- [RMBC] RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX, n.d. Les aires protégées, pour voir comment la nature évolue. Disponible en ligne à : http://educarlevoix.ca/biosphere/07_objectifs/76.htm. [Visité le 21-07-17].
- [SÉPAQ] SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, 2012. Plan stratégique 2012-2017. Disponible en ligne à : https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org_plan_strategique_2012_2017.pdf ISBN-978-2-550-66024-8. [Visité le 08-09-17].
- [SÉPAQ] SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, 2017. Parc national de la Gaspésie. Disponible en ligne à : <http://www.sepaq.com/pq/gas/> [Visité le 05-09-17].
- ST-LAURENT, M.-H., J.-P. OUELLET, A. MOSNIER, D. BOISJOLY, et R. COURTOIS, 2009. Le parc national de la Gaspésie est-il un outil de conservation efficace pour maintenir une population menacée de caribou? Le Naturaliste canadien, 133 (3): 6-14.
- [Y2Y] YELLOWSTONE TO YUKON CONSERVATION INITIATIVE, n.d. a. Y2Y: The Geography of Hope. Disponible en ligne à : <https://y2y.net/vision/y2y-the-geography-of-hope>. [Visité le 20-07-17].
- [Y2Y] YELLOWSTONE TO YUKON CONSERVATION INITIATIVE, n.d. b. Where: By Region. Disponible en ligne à : <https://y2y.net/work/where-by-region>. [Visité le 20-07-17].